



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **Attestations d'assainissement : Les producteurs d'aluminium primaire respectent la réglementation du MELCC**

Montréal, le 21 août 2022 – À la suite de plusieurs articles parus ces dernières semaines concernant les attestations d'assainissement (autorisations) délivrées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (MELCC), l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) souhaite informer et rassurer ses employés, leurs communautés d'accueil, ses fournisseurs, ses clients et ses collaborateurs, à l'effet que ses membres ne bénéficient d'aucun allègement ou dérogation leur permettant de se soustraire à leurs obligations environnementales.

Comme défini par le MELCC, les « attestations d'assainissement » maintenant appelées autorisations, sont un outil légal s'apparentant à un permis d'exploitation regroupant l'ensemble des conditions d'exploitation sur le plan environnemental auquel est soumis un établissement industriel. En quelque sorte, un cahier des charges que l'on doit respecter pour demeurer en opération.

L'AAC tient à préciser que toutes les installations de production d'aluminium primaire ont l'obligation de se soumettre aux autorisations tel que prescrit à la section III de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et confirme que tous ses membres respectent la réglementation en vigueur.

Les bonnes pratiques opérationnelles des membres de l'AAC, de même que les investissements année après année dans des projets visant l'amélioration continue des performances environnementales se reflètent à la fois dans des réductions historiques des émissions atmosphériques, de la consommation d'eau et des matières résiduelles. L'ensemble de ces éléments peuvent être consultés dans le [rapport de développement durable de l'AAC](#).

L'industrie de l'aluminium primaire du Québec est reconnue comme le leader mondial de la production responsable à faible empreinte carbone et améliore continuellement ses pratiques afin de diminuer son impact environnemental.

- 30 -

#### **À propos de l'Association de l'aluminium du Canada ([www.aluminium.ca](http://www.aluminium.ca))**

L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) est un organisme à but non lucratif représentant les trois entreprises de classe mondiale productrice d'aluminium primaire qui sont : Alcoa, Aluminerie Alouette et Rio Tinto. Elles opèrent au Canada neuf usines dont huit au Québec et emploient plus de 8 800 personnes.

Source :  
Jean Simard  
Association de l'aluminium du Canada  
514 288-4842 poste 225